



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Charte des examinateurs
pour l'épreuve de B.T.S .
culture générale et expression
Académie de Nantes – 2009

L'Inspection pédagogique régionale de Lettres souhaite remercier l'équipe d'enseignants des cinq départements ayant participé à l'élaboration de cette charte.

I. Cadre général

Le **B.O. n°7 du 17 février 2005** définit l'épreuve, la nature des deux types d'écriture et, pour chacune d'elles, les compétences attendues. Le compte rendu des Inter-académiques diffusé sur « Eduscol » offre également des outils d'évaluation indispensables.

Cette épreuve certificative valide :

- deux années de formation sur les plans de la lecture et de l'écriture, de la construction d'une culture ;
- la maîtrise du programme thématique paru au B.O. pour la session en cours et les problématiques y afférent ;
- l'aboutissement d'une formation associant expression et exercice de la pensée : écriture de synthèse et écriture personnelle se complètent et forment une unité ; après avoir été en capacité de comprendre et de restituer le point de vue d'autrui, d'en comprendre les résonances culturelles, le candidat est mis en situation d'énoncer son propre point de vue à l'appui de ses connaissances.

a) Evaluer par compétences

La nature même de l'épreuve invite à pratiquer une évaluation par compétences. En effet, le sujet d'écriture personnelle est une "question ouverte" qui autorise des modes de réponse variés. Il ne peut donc pas répondre de critères d'évaluation figés – tant sur la forme que dans les contenus - puisque le candidat est libre de convoquer les connaissances et d'adopter la démarche argumentative qu'il souhaite.

La prise en compte du parcours scolaire des candidats induit également cette approche évaluative. Rappelons que les étudiants appartiennent à des filières différentes, que pour certains (dans une proportion de plus en plus importante) ils sont issus du baccalauréat professionnel. Pour mieux valoriser l'engagement de tous les candidats dans l'épreuve, afin de mieux prendre en compte la pluralité des productions, les différents niveaux et degrés de maîtrise des exercices, une évaluation par compétences s'avère plus efficace.

Quatre principes :

→ *Pratiquer une évaluation équilibrée et objective*

La Charte académique spécifie aux pages 3 et 4 les compétences nécessaires à la réalisation de chacune des écritures. Elle vise à favoriser une évaluation équilibrée, tenant compte de l'ensemble des compétences pour éviter soit une appréhension globale de la copie, impressionniste, sans critères précis, soit une évaluation qui ne serait focalisée que sur certains critères (par exemple, les seuls critères formels), négligeant les autres, au détriment du candidat.

→ *Evaluer les démarches fondamentales*

La Charte décline les capacités et composantes que chacune des compétences regroupe de façon générique. Celles-ci, correspondant à des grandes démarches de pensée et de production de discours, ne peuvent s'évaluer que dans le mouvement même des textes produits, de leur écriture. Une évaluation qui procéderait par segmentation ou distribution de points par partie ou unité du devoir, ne saurait donc rendre compte de ces dimensions.

→ *Définir les « seuils d'attente » pour chacune des compétences*

La Charte définit des attentes moyennes et raisonnables pour chacune des compétences. Il ne s'agit pas d'évaluer les candidats à l'aune d'un « devoir modèle » (modélisation parfaite de la structure du devoir, confrontation systématique des textes...). Il convient d'adopter des critères réalistes, en ne perdant pas de vue que le temps de réalisation (4 heures dans les conditions de l'épreuve dite « ponctuelle » de fin d'année) demeure court, relativement aux deux exercices à réaliser.

→ *Adapter - si nécessaire et autant que faire se peut - les critères en fonction de la filière*

Il revient enfin à la commission de barème de décider de certaines adaptations des attentes et des critères d'évaluation en fonction du sujet national, de ses contraintes et difficultés spécifiques ainsi qu'au regard d'échantillon de copies.

b) Entreprendre un travail d'harmonisation et de diagnostic

Les coordonnateurs désignés sont chargés de recueillir les notes attribuées à la fin de chaque journée, afin d'établir les moyennes par groupe de correcteurs et d'instruire une harmonisation progressive pour l'ensemble du centre d'examen. Suite aux corrections, les bilans transmis par les mêmes coordonnateurs à l'Inspection pédagogique régionale pourront reprendre l'essentiel des remarques émises par les correcteurs, en les déclinant par champs de compétence.

c) Améliorer le travail de communication des notes et de leur justification

Il est demandé aux correcteurs de porter sur la copie une appréciation globale. Des remarques ciblées sur les points de réussite et ceux d'échec (sur les principales compétences) permettent à l'examineur de prendre une distance en fin de correction avec ses impressions et de faire un bilan. En cas de réclamation de la part de certains candidats, cette appréciation globale peut également faciliter la compréhension de la note attribuée ainsi que sa communication.

II. Compétences : nature, seuils d'attente, tolérances, valorisation et pénalisation

- Pour l'écriture de synthèse, on attend du candidat la maîtrise des compétences suivantes :

LIRE ET COMPRENDRE LE CORPUS

Le candidat doit être capable d'ancrer le corpus dans le thème, d'en percevoir l'unité et le sens, de comprendre la visée de chaque texte ou document.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
<ul style="list-style-type: none">• Capacité à identifier la singularité du corpus• Capacité à identifier la problématique fédératrice du corpus.• Capacité à apprécier la variété des textes et de leurs dimensions.	<ul style="list-style-type: none">• Le candidat perçoit bien la diversité des genres proposés et accorde toute sa place au texte littéraire et à la lecture de l'image.	<ul style="list-style-type: none">• La lecture du corpus demeure partielle, éclatée.• Le candidat commet des contresens (idée, lexicque).

→ **On accepte** que la problématique se construise au cours du devoir, qu'elle ne soit explicitée qu'à la fin. Que la problématique soit initiale, progressive, ou conclusive importe peu. C'est plutôt son absence ou son degré d'inexactitude qui pose problème.

CONFRONTER

Le candidat doit être capable de faire dialoguer les textes et documents entre eux, d'en proposer une analyse à partir d'une confrontation. Le texte produit croisant les différents points de vue est de nature dialogique.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
Quelle que soit la perspective adoptée, le candidat rapproche les textes selon (au choix ou de façon combinée) : <ul style="list-style-type: none">• un thème• un classement d'arguments• un mode délibératif.	<ul style="list-style-type: none">• La synthèse propose un croisement systématique des documents dans chacune des parties, qui met en valeur les nuances propres à chaque texte et à la pensée de l'auteur.• Le candidat perçoit le débat, y compris dans ses marges.	Défaut de juxtaposition dans l'analyse des textes sans problématique ni approche thématique.

→ **On n'attend pas obligatoirement** une confrontation systématique et en tous points des documents. Mais le devoir doit présenter **des moments de confrontation entre les textes.**

REDIGER

Le candidat se montre capable de devenir le locuteur principal qui restitue avec objectivité les différents points de vue développés dans les documents (comme s'il s'adressait à un destinataire naïf censé ne pas connaître le corpus initial).

Attentes	Valorisation	Pénalisation
<ul style="list-style-type: none">• Il existe un travail de reformulation.• Le candidat propose une approche distanciée des textes et un travail de restitution objective, sans ajout.• La production atteste d'une capacité à abstraire, à utiliser un langage notionnel.• Respect des usages normés de la langue écrite et lisibilité du propos.	<ul style="list-style-type: none">• Le candidat sait expliciter les nuances de certains énoncés.• Le candidat produit un discours concis et précis (exercice de réduction propre à une synthèse).	<ul style="list-style-type: none">• Montage de citations• Prise de position et marques de subjectivité.

→ **On acceptera** la reprise de quelques expressions des textes lorsque celles-ci sont difficiles à reformuler car possédant déjà un certain degré d'abstraction.

STRUCTURER

Le candidat doit être capable d'organiser une pensée à valeur démonstrative, de faire progresser logiquement la réflexion à partir d'unités de sens (paragraphes), d'avoir un fil directeur qui permette de discerner la problématique.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
<ul style="list-style-type: none">• La structure du devoir est complète : introduction, développement, conclusion.• Le propos progresse selon une démonstration.• Le candidat recourt à des paragraphes qui constituent des unités de sens.• Le candidat a le souci de présenter les textes dans le devoir (dans l'introduction ou au fur et à mesure du développement).	Le candidat explicite la progression de sa pensée et de son propos par des bilans et des transitions régulières, à la fin des parties par exemple.	<ul style="list-style-type: none">• Devoir trop long, présentant une pensée dispersée.• Le devoir se présente comme un catalogue d'idées sans lien logique entre elles ni progression démonstrative.

→ **On n'attend pas obligatoirement** un plan dialectique en trois parties. Mais le devoir doit présenter au moins deux parties nettement distinctes correspondant chacune à une orientation différente.

- Pour l'écriture personnelle, on attend du candidat la maîtrise des compétences suivantes :

REPONDRE A LA QUESTION POSEE

L'exercice repose sur une double tension : prendre en compte la question posée (écoute d'autrui), engager des éléments de réponse qui traduisent une autonomie de pensée.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à reprendre ou reformuler la question posée dès l'ouverture. • Capacité à traiter une "question ouverte" en engageant des éléments de réponse personnels. • Capacité à sortir d'un propos neutre. 	On valorisera les copies qui témoignent, de la part des candidats, d'une <u>vraie prise de risque</u> pour engager leur point de vue personnel sur celles présentant un propos plus conventionnel et neutre.	<ul style="list-style-type: none"> • Le hors sujet (question non comprise) • L'absence de point de vue personnel

→ Quelles que soient les compétences mises en œuvre, une écriture personnelle totalement hors sujet ne pourra obtenir la moyenne. **On n'attend pas obligatoirement** un point de vue tranché ou nettement marqué, mais l'expression et les signes – même ténus - d'une prise de position par rapport à la question posée.

CONVOQUER DES REFERENCES

Le candidat doit faire preuve d'une démarche de réflexion éclairée, c'est-à-dire étayée par des savoirs et **acceptable sur le plan éthique**.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à mobiliser quelques connaissances • Capacité à insérer les références dans le propos de façon pertinente • Capacité à s'approprier des savoirs • Capacité à les évoquer 	Le point de vue personnel du candidat s'appuie sur des références nombreuses et s'inscrit dans un cadre culturel riche et maîtrisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Un propos ne dépassant ni le point de vue intime, ni l'opinion désordonnée, ni le préjugé sera sanctionné. • On pénalisera l'absence de toute référence et / ou un mode d'écriture trop allusif.

→ Des connaissances précises, en nombre limité, bien exposées suffisent à construire un bon travail d'écriture.

REDIGER

Attentes	Valorisation	Pénalisation
<ul style="list-style-type: none"> • La présence du locuteur (énonciation subjective, modalisation du propos) • La lisibilité du texte produit • Le respect des usages normés de la langue écrite. 	Une écriture -où les marques de la première personne sont discrètes mais efficaces, - qui tend au genre de l'essai, - où l'emploi des tons et des registres est approprié (expression maîtrisée de l'indignation, de l'ironie...)	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement ne comportant que quelques lignes est manifestement insuffisant.

→ L'emploi du pronom de la première personne, « je », est **légitime** sans pour autant qu'à lui seul, ce pronom ne devienne le gage de l'existence d'un point de vue personnel, lequel demeure nécessaire. **On valorisera** les candidats qui s'engagent réellement, qu'ils recourent ou non à une rhétorique de la première personne. Libre de sa pensée, le candidat doit toutefois respecter les valeurs éthiques fondamentales. Il doit aussi maîtriser les moyens expressifs qu'il choisit de mettre en œuvre.

STRUCTURER

L'écriture personnelle ne se confond nullement avec un devoir de type discussion. Le candidat est libre de choisir le circuit argumentatif le plus approprié à la nature et au mouvement de sa pensée : structure délibérative, démonstration univoque, point de vue développé mais nuancé par des concessions, développement argumenté sans tension...

Attentes	Valorisation	Pénalisation
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à engager un point de vue et à le démontrer. • Capacité à présenter une structure complète : ouverture (reprise ou reformulation de la question), circuit argumentatif, clôture. • Capacité à choisir la structure argumentative adéquate au projet de démonstration ou de délibération adopté. 	Degré d'originalité dans la composition et l'organisation de la réponse.	Propos errant sans aboutissement.

→ On évitera de pénaliser de façon excessive une réponse courte qui présente un parcours argumentatif recevable mais non développé et peu illustré.

→ **On n'attend pas** une introduction canonique mais une ou deux phrases d'ouverture reprenant le sujet et engageant le candidat dans une dynamique de réponse. De même la conclusion doit moins s'apparenter à la répétition et à la recension des idées développées qu'à une clôture qui explicite le point de vue personnel du candidat ou sa prise de position par rapport à la question.

III. Questions spécifiques

Le tableau qui suit recense des questions que les correcteurs se posent le plus souvent.

<p>Quid de l'introduction dans la synthèse ?</p>	<p><u>Unité indispensable dans la structure du devoir</u>, l'introduction ne doit pas être pour autant modélisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle doit comporter au minimum une annonce du thème, des enjeux de sens du corpus et des premières orientations ou indications de l'organisation du devoir. Elle est le lieu d'une pensée qui se met en mouvement. • <u>La présentation plus précise des documents</u> peut intervenir dans le développement comme au fur et à mesure de l'évocation et de l'analyse des textes et image. • <u>La problématique</u> peut être formulée dès l'introduction, comme elle peut se construire au fil du devoir et n'être finalisée ou explicitée qu'en conclusion. • La présence de l'ensemble de ces composantes dans l'introduction (annonce du thème + présentation du corpus et des documents + problématique choisie + annonce du plan) ressortit à <u>une modélisation rhétorique qui n'est pas exigible pour des candidats de BTS</u>. Elle relève d'une maîtrise à valoriser et non d'une exigence à sanctionner. • En revanche, le candidat doit avoir validé toutes ces composantes <u>au terme de son devoir</u>.
<p>Comment évaluer la maîtrise de la langue ? Comment sanctionner de graves lacunes orthographiques, syntaxiques, lexicales ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On évitera de sanctionner par deux fois le candidat sur les défauts et lacunes orthographiques en doublant la pénalité sur les deux exercices. • <u>Pour les copies qui présentent des maladroresses orthographiques abondantes</u>, il convient de distinguer : <ul style="list-style-type: none"> - celles où ces maladroresses n'altèrent pas les autres compétences, auquel cas les pénalités porteront bien évidemment uniquement sur l'orthographe parmi les autres critères d'évaluation de la langue, - celles où ces maladroresses altèrent les autres compétences (reformulation, progression du propos rendues alors illisibles), <u>auquel cas c'est l'ensemble des compétences qui se trouvent dévaluées</u>. <p>C'est donc le degré de lisibilité ou d'illisibilité du texte qui s'avère déterminant.</p>
<p>Quelle exploitation du texte littéraire ?</p>	<p>On attend du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il établisse bien la place et le rôle de ce texte dans le débat que construit le corpus ; - qu'il évoque comment cette représentation littéraire permet à son auteur de penser un problème, de construire un point de vue et de le faire partager à son lecteur.
<p>Quelle longueur des textes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le critère quantitatif lié à la longueur du texte produit ne doit pas l'emporter sur l'évaluation qualitative de la démarche de synthèse. Des textes estimés courts peuvent remplir une partie du cahier des charges. Néanmoins si l'analyse n'est pas assez approfondie ou se révèle lacunaire, le correcteur est conduit à sanctionner ces insuffisances. • Pour revenir à la définition stricte de l'exercice, rappelons que « synthétiser », c'est produire un texte court, concis et dense, visant l'essentiel et fuyant toute exhaustivité analytique.